



# CNPS

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE  
Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N° 99-476 du  
2 août 1999 et par le décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

## NOTE DE SERVICE N° 061 /DG/CNPS/2020

### **Portant suspension des activités itinérantes**

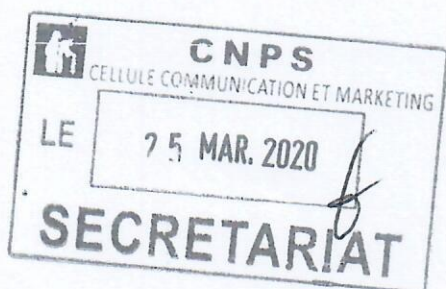
Dans le cadre des dispositions préventives de lutte contre la pandémie à COVID 19 et des nouvelles mesures prises par le Président de la République en vue de limiter sa propagation en Côte Ivoire,

les activités itinérantes des :

- **contrôleurs exploitation ;**
- **contrôleurs en prévention ;**
- **gestionnaires et agents de recouvrement ;**
- **agents chargés des recouvrements spéciaux ;**
- **chargés du contentieux**

sont suspendues pour une période de **quinze (15) jours** renouvelable, à compter de ce jour.

Fait à Abidjan, le 25 MARS 2020



**LE DIRECTEUR GENERAL**

**D. Charles KOUASSI**





# CNPS

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE  
Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N° 99-476 du  
2 août 1999 et par le décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

## COMMUNIQUE

La Direction Générale de la CNPS informe les employeurs qu'en raison des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la maladie COVID 19 et à l'effet de soutenir les entreprises en cette période particulière, la **date limite du dépôt de la DISA de l'exercice 2019**, initialement prévue pour le 31 mars 2020 est reportée, à titre **exceptionnel, au 30 juin 2020**.

Toutefois, la Direction Générale de la CNPS, invite les employeurs à privilégier le dépôt électronique de la **DISA 2019**, qui peut se faire en utilisant le **portail « e-CNPS »**

Fait à Abidjan, le 01 AVR 2020



LE DIRECTEUR GENERAL

D. Charles KOUASSI

120